

Le tribunal administratif



L'audience*
avec 1 seul juge

Je suis étranger.
Je suis en situation
irrégulière**.



Ce document est écrit en facile
à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre
est une méthode rédactionnelle
qui rend les informations
accessibles à tous.



*Pendant **une audience** :

le tribunal interroge, écoute et prend sa décision.

****Je suis en situation irrégulière** :

je n'ai pas de titre de séjour
ou mon titre de séjour n'est plus valable.



**Qui est-ce que
je verrai dans la salle
du tribunal ?**

■ La juge ou le juge :

- le juge connaît mon dossier
- le juge m'écoute
- le juge décide sur **mon affaire**.
Mon affaire est mon dossier de justice.



- La greffière ou le greffier annonce mon affaire.
Je me lève pour que le juge me voie.



- Si je n'ai pas d'avocat :
je préviens le greffier que je suis là.



- Si j'ai demandé **un interprète** :
l'interprète est dans la salle.
Le greffier me dit où est l'interprète.

Comment se passe l'audience ?



Attention

L'audience peut être longue.
Le greffier annonce en premier
les affaires avec un avocat.

- Le juge présente ma demande.



■ **J'ai un avocat.**

L'avocat parle à ma place.
Le juge peut me poser
des questions.



■ **Je n'ai pas d'avocat.**

Le juge me donne la parole.
Le juge connaît mon dossier.
Je n'ai pas besoin de tout répéter.

- Si **le représentant de la préfecture** est dans la salle :
il parle à son tour.

- **L'audience est terminée.**



- **La police me retient.**

Je reste dans la salle.

Le juge annonce la décision rapidement.

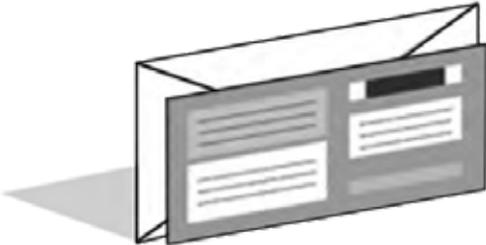
- **La police ne me retient pas.**

Je peux partir.



- Le juge réfléchit à ma demande.

**Je reçois la décision
par une lettre recommandée.**



Je recevrai la lettre
dans quelques semaines.



J'ai besoin d'informations.

Je vais sur le site

www.conseil-etat.fr

Le livret a été transcrit par l'atelier FALC d'Avenir Apei
Carrières-sur-Seine
Novembre 2021



Pictogramme © Logo européen Facile à lire :
Inclusion Europe